

-Stage rémunéré à mi-temps pour une durée de 6 mois au secrétariat :

La période de formation de notre stagiaire en alternance est sur le point de se terminer. Afin d'enrichir ses connaissances et de se perfectionner notre stagiaire a postulé pour un mi-temps d'une durée de 6 mois rémunéré en intérimaire.

Pour : 7 Contre : 8 Abstention : 0

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

-Dénomination des rues dans les villages :

Il est envisagé de nommer les rues dans les villages de notre commune afin de faciliter les services postaux et les interventions de secours. Un appel sera fait à la population afin que chacun puisse s'exprimer sur le sujet.

-Bail à titre gracieux pour des cours de dessin (ex-local ostéopathe) :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de local (ex-local ostéopathe) pour des cours de graphisme ouverts aux enfants et aux adultes. M. Le Maire propose au Conseil Municipal un bail à titre gracieux pour cette activité ludique. Cependant il sera demandé au locataire de régler les frais de chauffage. De même une clause précisera la mise à disponibilité du local au cas où nous aurions une demande d'un professionnel (commerçant ou artisan).

A la demande de plusieurs membres des questions ont été ajoutés à l'ordre du jour :

-Incident à la cantine :

Il a été relevé un incident ayant eu lieu à la cantine scolaire. Un courrier relatant les faits a été envoyé à la mère de l'enfant avec une convocation à la mairie. Il a été proposé d'infliger une sanction à l'enfant afin de lui faire prendre conscience de la gravité de son geste. Cette sanction consisterait à une exclusion temporaire de la cantine pour une durée d'une semaine.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

La sanction proposée sera donc mise à exécution.

-Contrats de prévoyance :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler les contrats de prévoyance pour une durée de 4 ans.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

-Ouverture de la cantine les mercredis et élargissement des horaires de garderie à l'école :

Compte-tenu du résultat du sondage réalisé auprès des parents d'élèves, il est proposé de :

- mettre en place un service de cantine les mercredis de 12h00 à 13h00,
- d'élargir les horaires de garderie :